

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mitzic : il meurt à la suite d'une bastonnade



Photo: DR

Régis Melighe Mevoung, la mère incarcérée hier au Peloton.

SCOM
Libreville/Gabon

LES gendarmes de la brigade centre de Mitzic, chef-lieu du département de l'Okano, ont procédé, le 16 février dernier, à l'arrestation de Régis Melighe Mevoung. La Gabonaise de 35 ans aurait sauvagement roué de coups son fils, Emmanuel Mevoung Me Mba, 13 ans. L'enfant aurait trouvé la mort des suites de cette bastonnade. Une source policière proche de l'enquête indique que, le jour des faits, les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la brigade centre de

gendarmerie ont été informés de ce qu'une dame serait l'auteur du décès de son fils. Une fois sur place, les pandores tombent effectivement sur une situation impliquant la mort d'un enfant. Sauf que la dépouille se trouvait déjà dans un cercueil pour une mise en terre immédiate. Mais les enquêteurs exigent préalablement une autopsie qui déterminerait les causes réelles du décès. Le constat d'usage effectué par le médecin aurait fait ressortir des marques assimilées à des coups portés sur la tête

du défunt. Régis Melighe Mevoung, la mère vers laquelle sont portés les premiers soupçons, est aussitôt interpellée. Lors de son interrogatoire, la dame a reconnu que la décision de punir l'enfant serait consécutive aux

errements de ce dernier. Notamment la désertion du domicile familial et les actes de banditisme dont le voisinage, et même l'école, se serait plaint auprès d'elle. Toute chose qui aurait mis Régis Melighe Mevoung dans une colère

noire. Elle aurait d'abord ligoté son fils, avant de lui asséner des coups à la tête, en se servant d'une branche de goyavier. Mais les OPJ n'ont pas retrouvé l'arme du crime. Après avoir été reconnue coupable de coups et

blessures volontaires ayant entraîné la mort par le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, Régis Melighe Mevoung a été placée en détention à la prison du Peloton.

MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 19 février 2022
Appel d'offres : N° 007/MEFPTFP/ANFEP/AOO/2022
Nom du projet : Entretien ménager au Centre Multisectoriel de Formation et d'Enseignement Professionnels de MVENGUE.
Source de financement : Etat gabonais

1. OBJET

L'Agence Nationale de Formation et d'Enseignement Professionnels (ANFEP) lance un Appel D'offres Ouvert (AOO) pour l'entretien ménager du Centre Multisectoriel de Formation et d'Enseignement Professionnels de MVENGUE.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est composé d'un lot unique et indivisible intitulé :

L'entretien ménager du Centre de Formation et d'Enseignement Professionnels du Centre International Multisectoriel de MVENGUE ;

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA ou de cent mille (100 000) FCFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à

la même adresse :

Agence Nationale de Formation et d'Enseignement Professionnels
Direction Administrative et Financière, sise au
Complexe Basile ONDIMBA
Zone Industrielle Oloumi
BP : 860
Tél : 011 77 26 83 / 062 58 06 83 / 066 27 18 35

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **11 mars 2022** à 10 h 00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre TTC, conformément aux dispositions de l'article 99 du Code des marchés publics.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions du point 7, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission, conformément aux dispositions de l'article 100 du Code des marchés publics.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **11 mars 2022** à 11h00 dans la salle de réunion de l'ANFEP.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Formation et d'Enseignement Professionnels



Nadine Patricia ANGLURE ép. OBAME

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugene Pénafort MINTSA OYAME